



La planification préalable des soins permet de guider vos proches, de leur inspirer force et confiance si jamais vous devenez incapable de prendre vos propres décisions concernant votre santé. Il faut préparer son plan préalable de soins dès maintenant.

Consultez le site www.healthpei.ca/planificationprealabledessoins

This brochure is also available in English.



	$D\epsilon$	écoi	іре	z	eti	te o	car	te	et	CO1	nse	rv	ez-	la	da	ns	vo	tre	po	orte	efe	uil	e.
-		-	_	_	-	_	_	_	_	_	_	-	-	-	-	-	_	_	-	-	_	_	-

J'ai une directive relative aux soins de santé ainsi que des mandataires qui prendront des décisions pour moi si je suis incapable de faire part de mes volontés en matière de soins et de traitements :

Nom des mandataires : _	
Relation avec moi :	

Téléphone des mandataires :

Santé Î.-P.-É. Un système de santé unique

Santé Î.-P.-É.

Un système de santé unique

Suivez ces cinq étapes en matière de planification préalable des soins...



1. RÉFLÉCHIR

Quelles sont vos valeurs, vos volontés, vos convictions et votre compréhension en matière de soins et d'interventions médicales particulières?



2. COMPRENDRE

Assurez-vous de comprendre les différentes interventions médicales et leurs possibilités.



3. DÉCIDER

Qui seront vos mandataires ou vos décideurs au nom d'autrui?



4. DISCUTER

Discutez de vos volontés avec vos mandataires ou vos décideurs au nom d'autrui.



5. CONSIGNER

Il est recommandé de consigner sur papier vos volontés.

	
J'ai une directive relative aux soi qui tient compte de mes valeurs	
Mon nom :	
Emplacement de ma directive relative aux	soins de santé :
Êtes-vous un donneur d'organes et de tissus?	Oui Non
Avez-vous parlé de vos volontés en matière de soins et de traitements avec vos proches?	Oui Non